

(Sleeve)

GROUPE 4 HERBICIDE

Nufarm
MCPA Amine 500
Herbicide Liquide

AGRICOLE

CONTIENT SOLUTION AMINE MCPA

PRINCIPE ACTIF :

MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 500 g e.a. /L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour blé, orge, seigle, avoine, lin, pois, maïs, pâturages

NO. D'ENREGISTREMENT 14730
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

1-800-868-5444



Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

ATTENTION

POISON

500 mL

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart, des semences, aliments pour animaux, plantes et de la nourriture.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :

Produit entreposable sous température de plus 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C, puis bien mélanger. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

GROUPE 4 HERBICIDE

**Nufarm
MCPA Amine 500
Herbicide Liquide**

AGRICOLE

CONTIENT SOLUTION MCPA AMINE

PRINCIPE ACTIF :

MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 500 g e.a./L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

Pour blé, orge, seigle, avoine, lin, pois, maïs, pâturages

NO. D'HOMOLOGATION 14730
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

1-800-868-5444



Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

ATTENTION

POISON

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart, des semences, aliments pour animaux, plantes et de la nourriture.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :

Produit entreposable sous température de plus 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C, puis bien mélanger. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:**Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 500, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 500 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 500 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'USAGE:

Éviter que la pulvérisation dérive sur toute végétation désirable qui n'est PAS énumérée sur cette étiquette car cela pourrait l'endommager. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors des périodes de grands vents lorsqu'il y a risque de dérive. Les pulvérisations à gouttelettes grossières sont moins susceptibles d'être dérivées par le vent. Ne pas pulvériser lors de températures

élevées lorsque les cultures peuvent être stressées car il y a risque de les endommager. Laisser un intervalle de 7 jours entre l'application du produit et le prochain pâturage ou la coupe du foin.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

TEMPS D'APPLICATION:

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR:

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Bien nettoyer tout l'équipement de pulvérisation avant de l'utiliser. Choisir les pastilles de buses appropriées afin de pulvériser le volume recommandé par hectare. Des volumes d'eau plus importants réduiront les risques d'endommager les cultures. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer un recouvrement uniforme des mauvaises herbes. Les pastilles de buses doivent être en bon état et doivent pulvériser le même volume. Les pastilles de buses à jet plat sont recommandées.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Tout cultures, terres non agricoles	1	1	1	1	4

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

MÉLANGE:

Bien mélanger ce produit avant de l'utiliser. Remplir la moitié du réservoir avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et bien agiter. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien agiter avant l'application.

NOTE: Si la solution à été laissée au repos, bien agiter avant usage.

USAGES :

BLÉ, ORGE, SEIGLE, AVOINE (sans contre-ensemencement de légumineuses):

Les cultures peuvent être traitées à partir du stade 2 feuilles bien développées jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard. NE PAS appliquer après l'apparition de la feuille étendard. Un traitement au stade de 3 à 4 feuilles combine habituellement la tolérance maximale de la culture avec la sensibilité maximale des mauvaises herbes. La dose d'application sécuritaire dans le blé et l'orge est de 1,25 litres de produit par hectare. La dose d'application sécuritaire dans l'avoine est de 1,1 litres de produit par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Ne pas utiliser plus de 1.75L de produit/ha. Des dommages pouvant être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture dés herbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques d'endommager la culture.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'AUTOMNE: Traiter au printemps entre le stade plein tallage et l'apparition de la feuille étendard. NE PAS APPLIQUER PENDANT ET

APRÈS L'APPARITION DE LA FEUILLE ÉTENDARD. NE PAS pulvériser à l'automne. La dose d'application sécuritaire est de 1,25 litres par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Ne pas utiliser plus de 1.75L de produit/ha. Les dommages pouvant être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques d'endommager la culture.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

CÉRÉALES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LUZERNE OU DE LOTIER CORNICULÉ: Appliquer lorsque les céréales ont trois feuilles bien développées jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard et que les plantules de légumineuses sont entre le stade de la première et de la quatrième feuille trifoliolée mais n'ayant pas plus de 10 cm de hauteur. Applique 0,3 à 0,56 litres de produit par hectare. NE PAS dépasser la dose d'application sécuritaire. Des dommages peuvent être occasionnés aux légumineuses, surtout si les conditions de croissance sont favorables. Le fait de pulvériser en soirée et/ou d'augmenter les volumes d'eau (150 litres d'eau ou plus par hectare) peut minimiser les risques d'endommager la culture. Un mélange de 70 mL/ha l'herbicide liquide Nufarm MCPA AMINE 500 et de 1,25 L/ha d'EMBUTOX® 625 peut être appliqué. Consulter l'étiquette de l'EMBUTOX 625 pour connaître le temps d'application.

NE PAS appliquer le l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 500 sur le mélilot. Le TROPOTOX® PLUS 400 est recommandé pour les céréales contre-ensemencées avec d'autres espèces de trèfles.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

LIN: Appliquer lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 cm jusqu'au stade de l'apparition des boutons floraux. NE PAS traiter après le début de l'apparition des boutons floraux. Étant donné que le lin est moins compétitif, les mauvaises herbes doivent être pulvérisées dès que la première feuille est apparue, jusqu'au stade de croissance recommandé. La dose d'application sécuritaire est de 1,0 litres par hectare. Des dommages à la culture et un retard de la maturité peuvent être occasionnés lorsque le lin est traité avec plus de 1,0 litre l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 500 par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Ne pas utiliser plus de 1.75L de produit/ha; 875 g ea par année. Les dommages pouvant être occasionnés à la culture par les doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Le fait de pulvériser en soirée et/ou d'augmenter les volumes d'eau (100 litres d'eau ou plus par hectare) peut minimiser les risques d'endommager le lin.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MAÏS (cultivé seulement): Appliquer sur toute la surface (traitement généralisé) avant que le maïs n'atteigne 15 cm de hauteur (feuille déployée) et/ou avant le stade 6 feuilles. UN TRAITEMENT EFFECTUE APRÈS CE STADE PEUT ENDOMMAGER LE MAÏS. La dose d'application sécuritaire pour un traitement généralisé est de 1,1 litres par

hectare. NE PAS dépasser la dose d'application sécuritaire. Utiliser 100 litres d'eau ou plus par hectare. Si le temps est très sec, attendre une semaine après la pluie pour procéder à la pulvérisation. Éviter de travailler le sol pendant les trois semaines qui suivront la pulvérisation. NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

POIS (de grand culture ou de transformation): Appliquer lorsque les rames atteignent 10 à 20 cm de longueur mais avant l'apparition des boutons floraux. La dose d'application sécuritaire est de 0,5 litres par hectare. Appliquer 0,3 à 0,5 litres par hectare dans 150 à 200 litres d'eau. NE PAS traiter les pois en Nouvelle-Écosse.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

LÉGUMINEUSES ÉTABLIES, PÂTURAGES ÉTABLIS AVEC LÉGUMINEUSES (traitement fait pendant la dormance): Afin de réprimer certaines mauvaises herbes bisannuelles ou annuelles d'hiver, appliquer 2,2 litres de produit par hectare dans au moins 50 litres d'eau, AVANT QUE LES LÉGUMINEUSES DÉBUTENT LEUR CROISSANCE PRINTANIÈRE. NE PAS utiliser l'herbicide liquide Nufarm MCPA AMINE 500 sur le mélilot. NE PAS laisser le bétail brouter pour au moins 7 jours après l'application. Il est possible que les plantes toxiques pour le bétail. (Ex. : séneçon jacobée, carotte à Moreau, ciguë maculée, zigadène vénéneuse) apparaissent plus appétissantes et quelles soient consommées plus facilement après un traitement au herbicide liquide Nufarm MCPA AMINE 500. Des mesures préventives devraient être prises si ces plantes sont présentes. On ne doit pas laisser paître le bétail dans la zone traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques soient enlevées, mortes ou qu'elles aient repris une croissance normale.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours.

PÂTURAGE, GRAND PÂTURAGE LIBRE ET TERRES NON AGRICOLES:

(p.ex. sur les emprises de transport et/ou d'utilité publique ou encore à proximité des aéroports, sur des terrains incultes ou des sites industriels, etc.)

Pour supprimer la renoncule âcre, pulvériser 2,7, à 3,36 L de produit par hectare dans au moins 50 litres d'eau. Pulvériser lorsque la renoncule âcre est entre les stades pré-bouton et bouton.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours pour pâturage et grand pâturage et 21 jours pour terrain non agricole.

TRÈFLE ROUGE ÉTABLI ET AU STADE PLANTULE – POUR L'OUEST CANADIEN SEULEMENT

Pour les mauvaises herbes sensibles au produit, appliquer 0,56 litres par hectare.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours pour le trèfle rouge établi.

TRÈFLE ROUGE ÉTABLI ET AU STADE PLANTULE POUR LES SEMENCES:

Plantules : Appliquer au cours de la première à la troisième phase trifoliée.

Plants bien établis: Appliquer jusqu'à 7,5 cm au printemps, à la toute fin de la dormance.

Un faible volume d'eau et certaines conditions de croissance peuvent entraîner certains dommages aux cultures. Pour application au sol seulement. Ne pas laisser brouter, ni couper pour fourrage vert.

Ne pas appliquer plus d'un traitement dans années d'établissement.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 21 jours pour trèfle rouge établi.

SEMIS DE TRÈFLE ROUGE POUR FOURRAGE:

Appliquer seulement durant l'année d'établissement, de la première à la troisième phase trifoliée. Ne pas laisser paître les animaux, ni couper comme fourrage vert au cours de la première année

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

Pour sensibles mauvaises herbes appliquer 0,56 L par hectare.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section USAGES) :

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : faciles à supprimer au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 0,7 à 1,1 litres par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, ou par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables: Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, chénopode blanc, herbes à poux, laitue scariote, lampourde glouteron, moutardes (sauf des chiens et tanaïse), petite bardane (avant le stade 4 feuilles), sagesse-des-chirurgiens, radis sauvage, tabouret des champs, tournesol sauvage, vesce jargeau.

MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES : plus difficiles à supprimer au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 1,25 à 2,25 litres par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, ou par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables.

Les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus abutilon, armoise bisannuelle, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), chénopode glauque, épervière vulgaire, galinsoga cilié, kochia à balais, laiteron potager, lépidie densiflore, matricaire odorante, ortie dioïque, ortie royale (avant le stade 4 feuilles), patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, plantain, pourpier potager, prunelle vulgaire, radis sauvage, renouée, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), salsifis majeur, séneçon vulgaire, stellaire moyenne, vergerette annuelle (avant le stade 4 feuilles).

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT:

Utiliser 1,25 - 2,25 L/ha d'herbicide. Armoise absinthe, barbarée vulgaire, bardane, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, chicorée sauvage, cranson dravier, céraïste vulgaire, euphorbe ésole, grindélia, laiteron des champs, laitue

bisannuelle, liseron des champs, liseron des haies, moutarde des chiens, patience crépue, pissenlit, renoncule, renouée liseron, sarrasin de Tartarie.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR: Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec pompe en marche, faire circuler l'eau propre dans les tuyaux et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1 L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

EMBUTOX® ET TROPOTOX sont des marques déposées Nufarm Agriculture Inc.